



Séminaire de l'Unité Migrations Internationales et Minorités (2007)
Ethnicité et 'race' : concepts, classifications, usages scientifiques et politiques

La notion de diversité

Mardi 15 mai 2007, de 14h00 à 17h00, salle Sauvy, INED

- **Daniel Sabbagh (CERI-Sciences Po)**, « De l'égalité 'raciale' à la 'diversité' culturelle: déterminants et limites d'un changement de paradigme dans le contexte américain ».

Au cours des trois dernières décennies, on a pu observer la superposition tendancielle dans le débat public américain de deux registres discursifs initialement disjoints : la thématique de la lutte contre les discriminations ethnoraciales, d'une part, celle de la promotion du pluralisme culturel, d'autre part. La notion de « diversité », et la ré-interprétation dont elle a fait l'objet dans un arrêt de la Cour suprême de 1978 relatif à la constitutionnalité des politiques d'*affirmative action*, *Regents of the University of California v. Bakke*, constituent l'un des principaux points d'articulation entre ces deux problématiques. Mode de résolution contingent d'une controverse juridique localisée, la valorisation de la « diversité » a en effet gagné peu à peu différents secteurs extérieurs à son cadre d'émergence initial, notamment grâce à ses avantages comparatifs par rapport au paradigme concurrent de la compensation en tant que justification des politiques de discrimination positive - et en dépit de certaines déficiences et contradictions. Le multiculturalisme américain contemporain apparaît ainsi en partie comme un produit dérivé de la juridicisation du règlement des conflits politiques et moraux relatifs au sens et aux modalités de la lutte contre les discriminations « ethnoraciales ».

- **Olivier Noël (ISCRA, INED MIM)**, « La diversité : un nouveau paradigme sociétal pour agir contre les discriminations à l'emploi en France ? »

La Déclaration des droits de l'Homme de 1789 et l'Article premier de la Constitution de 1958 interdisent toute discrimination fondée sur la « race ». Les discriminations à caractère raciste remettent donc en cause un des principes fondamentaux de l'Etat de droit et fragilisent le modèle d'une société républicaine et démocratique supposée assurer à chacun l'égalité en droits. Malgré l'importance des normes nationales et supranationales, la France n'a « découvert » qu'à la fin des années 90, la réalité de telles pratiques discriminatoires socialement tolérées et admises sur son sol. Partant du postulat que les problèmes publics ne sont pas des données dont l'Etat viendrait se saisir pour les résoudre, nous proposons d'étudier le processus de construction sociale, dans le champ spécifique de l'emploi, de la notion de diversité. Nous analysons son mode d'émergence, les conditions de sa mise en forme et de sa catégorisation pour ensuite tenter de mesurer ses effets sur l'évolution des politiques et des actions publiques (sa mise sur l'agenda politique, ses évolutions institutionnelles, ses dispositifs pratiques). Enfin nous pointerons les enjeux que soulève l'usage d'un tel paradigme sociétal avec ses connotations à la fois idéologique, économique et politique.

- **Discutant : François Vourc'h (URMIS).**

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Contact : Patrick Simon (simon@ined.fr), Valérie Sala Pala (vsalapala@aol.com).